27me Année N° 160 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 9 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débits Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 8 JUIN 1883

Sans foi ni loi

Le Gouvernement sent le besoin de batailler ; ne pouvant pas se couvrir de gloire en Egypte ou au Tonkin, il part en guerre contre l'abbaye de Solesmes.

Mais ne déflorons pas le compte-rendu de la séance d'hier à la Chambre, on le trouvera plus loin ; tout le monde voudra le lire ; et chacun tiendra à juger par lui-même de l'esprit, du bon sens, de la vertueuse indignation avec lesquels Mgr Freppel a stigmatisé la conduite d'un gouvernement qui, bafoué, conspué, méprisé partout, cherche des revanches à l'intérieur et s'en va prendre d'assaut des moines et un couvent.

Jamais on n'avait vu un attentat plus audacieux contre le droit de propriété.

Jamais on n'avait assisté à une expédition plus odieuse et tout ensemble plus ridicule ; mais nous l'avons dit, chacun fait ce qu'il peut.

Et le Gouvernement ne peut vraiment pas davantage; on l'a bien vu hier au vote de la Chambre.

Nos honorables n'ont rien trouvé de mieux que d'émettre en sa faveur un verdict de confiance, montrant bien ainsi que ce qui a toujours été aux yeux des braves gens une abominable action, passe aujourd'hui encore à leurs yeux à eux pour une éclatante victoire, quelque chose comme l'Austerlitz de l'Idéal laïque et obligatoire !

N'est-ce pas d'ailleurs en vertu d'un seul et même ordre d'idées que le gouvernement a agi en cette occasion?

Comment, après avoir méconnu et outragé la religion et la famille, respecterait-il la propriété ?

On a vu ce que la Chambre a fait avant-hier du principe de l'inamovibilité judiciaire.

On a vu ce qu'elle a fait, dans la question des princes, de la propriété des grades.

Il n'y a vraiment pas de raison pour que le mur de la vie privée trouve grâce devant elle.

Ne faut-il pas que le principe de la laïcité universelle triomphe sur les ruines de ce qui fut la véritable liberté, la véritable égalité et la véritable fraternité?

Nous avons raconté l'incident de Toulouse; nous avons montré que pour faire plus d'honneur à ce qu'il appelle les principes, le Gouvernement n'avait pas hésité à faire cause commune dans cette circonstance avec une compagnie de saltimbanques, tous les concours lui étant bons pour assurer le triomphe de la meilleure des républiques.

« Dis-moi qui tu hantes, je te dirais qui tu es. »

On peut voir en tous cas que si le Gouvernement n'est pas difficile sur le choix de ses relations, il est moins difficile encore sur le choix de ses arguments.

On l'interpelle sur l'expédition de Solesmes; il répond par le respect dû aux décrets, ces décrets qui n'ont rien trouvé de mieux, pour se justifier, que de viser des lois existantes qui n'existaient pas.

En sorte que les droits les plus sacrés, la liberté de conscience comme les autres libertés, sont à la merci de quoi ?... de l'arbitraire gouvernemental.

Qu'y faire?... Absolument rien. A moins pourtant que le suffrage universel, revenu enfin à de meilleurs sentiments, ne profite du renouvellement partiel des conseils généraux, qui aura lieu le 29 juillet prochain, pour faire enfin prévaloir la vérité et la justice !...

L'occasion est bonne, et aussi prochaine qu'elle est bonne ; il serait de l'honneur comme de l'intérêt du pays de la saisir ; la saisira-t-il ?

Aura-t il le courage de rappeler le Gouvernement à la pudeur ?

Fera-t-il voir que c'est lui qui est le maître, et donnera-t-il enfin ses huit jours à ce gouvernement sans foi ni loi, qui s'est trop longtemps substitué à lui !

Robinson.

TOUJOURS LE TONKIN

Le *Financier des Communes* a reçu de Shang-Haï la correspondance suivante, dont on appréciera tout l'intérêt au moment où les radicaux se lancent, avec leur légèreté habituelle, dans l'expédition du Tonkin :

« Shang-Haï, 18 avril 1883.

» D'après les impressions que nous avons recueillies en route, d'après celles que nous recueillons en Chine, nous craignons bien que la France, en abandonnant la politique proposée par M. Bourée, son ambassadeur à Pékin, et en engageant l'expédition du Tonkin, telle qu'elle le fait en ce moment, ne se soit lancée dans une fausse voie qui l'entraînera à des dépenses d'hommes et d'argent incalculables.

» Il semble que le gouvernement, en faisant une expédition lointaine, répondait à un désir national qui s'accentue de plus en plus tous les jours, celui d'ouvrir des débouchés à notre commerce. La conquête ou le protectorat du Tonkin devait donc avoir pour but surtout de nous ouvrir, par terre, des débouchés avec la Chine, par la libre navigation du fleuve Rouge.

» Il semblait alors que l'on devait tout d'abord se mettre d'accord avec le gouvernement chinois qui, à tort ou à raison, considère encore ces pays comme ses tributaires, et qui touche au Tonkin par quatre de ces provinces; autrement prendre le Tonkin et se trouver en présence d'une Chine fermée, c'est faire œuvre incomplète, et dont les conséquences n'ont certainement pas été comprises en France.

» Notre ambassadeur, M. Bourée, avait suivi cette ligne de politique, et, après des négociations longues et habiles, il était arrivé à un accord avec les Chinois, par lequel la France obtenait les quatre-vingt-dix centièmes du Tonkin, et par lequel la Chine nous accordait des conditions exceptionnelles et privilégiées pour notre commerce avec ses provinces limitrophes. En plus, sur la foi des négociations, la Chine avait retiré ses troupes. Dans ces conditions, l'expédition du Tonkin se faisait sans coup férir ; la Chine ne perdait pas la face (avait l'honneur sauf) vis-à-vis de son peuple. Le gouvernement chinois attendait donc avec confiance le résultat des négociations suivies avec notre ambassadeur.

» Tout d'un coup, les choses changent de face ; c'est par un télégramme que notre ambassadeur est rappelé ; c'est par un télégramme que l'ordre est donné à la flotte de commencer les hostilités, et la France se trouve, par le fait, en pleine déclaration de guerre avec la Chine

» En effet, les premiers actes ont été d'arrêter les bateaux chinois qui font le commerce avec le Tonkin, et de saisir les riz dont ils étaient chargés.

» Nous ne savons pas si, en France, on a bien calculé les conséquences d'une expédition au Tonkin, en ayant la Chine contre soi. Il ne faut pas être prophète pour prédire que, dans ces conditions, c'est une expédition qui non-seulement va nous coûter des hommes et des millions, mais qui, certainement, amènera des complications redoutables. La Chine d'aujourd'hui n'est plus la Chine d'autrefois ; elle connaît le jeu des alliances, et de deux choses l'une : ou bien l'idée du gouvernement français est de limiter la lutte au Tonkin, et même là on se trouvera, d'ici peu, en présence d'une résistance qui exigera non plus l'envoi de quelques compagnies, mais certainement l'envoi de 20,000 hommes ; ou bien ce qui sera fatal, on sera appelé à défendre en Chine même nos intérêts et nos nationaux, et ce jour-là, soyez-en sûrs, la Chine ne sera pas toute seule contre nous.

» Nous craignons bien que l'opinion publique n'ait été égarée en France sur cette question du Tonkin; nous craignons que la question n'ait été mal engagée, et si l'on avait fait connaître publiquement, d'un côté les avantages d'un accord avec la Chine, d'un autre côté les éventualités d'une lutte avec elle dans l'intérieur du Tonkin ; nous croyons qu'on eût laissé un peu plus de côté la question de quelques intérêts privés, au sujet desquels on a fait beaucoup de tapage, pour n'envisager que le grand intérêt de la France, qui était de s'ouvrir des débouchés commerciaux avec un grand pays. L'expédition, telle qu'elle est engagée, fermera ces débouchés pour longtemps. »

UN NONCE DU PAPE EN POLOGNE

On écrit de Pologne :

« La presse du monde entier a multiplié les descriptions des fêtes de Moscou. Mais parmi tant de détails, il en est peu qui nous entretiennent de la présence d'un représentant du Saint-Siège à la cour du Tsar. Laissez-moi combler cette lacune au moins par quelques détails inédits relatifs au passage de Mgr Vannutelli par la catholique Pologne. Tandis que les autres princes ou ambassadeurs arrivaient à grand fracas, avec mise en scène, trains express et réceptions officielles, on apporta le plus grand soin à entourer de silence et d'incognito la présence du Nonce à Varsovie, tant et si bien, que peu de personnes eurent l'avantage de le savoir à l'archevêché, pendant les quelques heures de repos absolu entre le train d'arrivée et celui du départ, et par la même, un petit nombre seulement pût lui porter des hommages et recevoir sa bénédiction. Au lieu de wagons particuliers que le gouvernement russe ne daigne point octroyer à l'envoyé du Souverain-Pontife, Mgr Vannutelli prit le train ordinaire.

» Par quel miracle le peuple des contrées qu'il allait traverser fut-il informé de la présence du Nonce, du train et de l'heure exacte de son passage. C'est là le secret de Dieu. Le fait est que toutes les stations situées en Podlachie, sur le territoire de l'Union, étaient remplies de paysans accourus pour solliciter le secours et la bénédiction du représentant de Sa Sainteté Léon XIII. La police, prise au dépourvu, n'eut ni le temps, ni les moyens d'empêcher cette déchirante manifestation. A chaque arrêt du train, il se trouvait un nombre plus ou moins grand d'Uniates, ici une centaine, plus loin un millier ou plus de ces vaillants confesseurs de la foi : tous se pressaient autour du wagon du Nonce, avec des larmes et des sanglots : « De grâ» ce, ô notre Père, secourez-nous, protégez» nous, voilà tantôt quinze ans que nous » sommes persécutés, privés de sacrements » et de secours spirituels, les forces nous » manquent pour résister et pour tant souf» frir. »

» Le Nonce et son entourage pleuraient à chaudes larmes, n'ayant peut-être jamais vu une foi semblable en Israël, ce que Mgr Vannutelli répétait avec une vive émotion. C'est aux stations de Lukow et de Niredzyjetz que l'affluence des Uniates fut la plus considérable. Le mécanicien, inquiet des suites de cette manifestation, et des responsabilités qui pourraient lui incomber à lui-même, voulut abréger le temps d'arrêt et repartir immédiatement. Alors un groupe d'Uniates s'agenouilla sur les rails, en face de la locomotive. « Vous passerez sur nos corps, ou bien vous laisserez » encore à nos frères les quelques minutes » qui leur sont nécessaires pour parler à » l'envoyé de Rome ! » Il s'agissait de remettre à Mgr Vannutelli une pétition au Saint-Père, l'exposé des souffrances et de la constance de ce peuple martyr. On ne laissa le train s'éloigner que lorsque la pétition fut entre les mains du Nonce, et lorsque celui ci par sa bénédiction et sa paternelle bonté, eut versé quelques consolations dans ces cœurs simples mais héroïques. Une enquête sévère a été commencée à Varsovie au sujet de ce mouvement imprévu, et le mécanicien risque fort d'être sévèrement puni, pour n'avoir point passé sur le corps des paysans agenouillés devant la locomotive. Voici des scènes et des impressions qui resteront gravées dans le souvenir de Mgr Vannutelli bien plus que les splendeurs de la cour de Moscou et les magnificences de la capitale schismatique. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 7 juin 1883.

L'affaire de Solesmes

Mgr Freppel adresse une question à M. le ministre de l'intérieur.

Vendredi dernier, une colonne expéditionnaire se formait dans le département de la Sarthe et sur les confins de l'Anjou; elle se composait d'un commissaire de police, de 15 gendarmes et de six serruriers, sous la conduite du secrétaire-général de la préfecture du Maus et du sous-préfet de la Flèche; en prévision de résistance, un cuisinier avait été attaché à l'expédition. (Rires et applaudissements à droite). Rien n'avait été négligé pour assurer le plein succès de l'affaire.

L'objectif de l'expédition était l'abbaye de Solesmes, qui voyait pour la troisième fois arriver au pied de ses murs des forces aussi considérables; il avait aussi fallu trois campagnes pour réduire Carthage.

L'orateur rappelle qu'il avait critiqué une expédition semblable sous le consulat de M. Goblet. (Nouveaux rires). Encore M. Goblet avait-il un prétexte pour cette levée sinon de boucliers, du moins de clefs. Les bénédictins étaient rentrés dans leur abbaye, ils y chantaient les offices : grave danger pour la patrie.

Ce prétexte a disparu depuis cette deuxième campagne, aucun religieux n'avait reparu à l'abbaye vendredi dernier; on n'y a trouvé qu'un jardinier occupé à cultiver des choux et des salades; tous les préparatifs ont donc abouti à fermer une maison vide.

Toutefois il s'était passé dans l'abbaye un fait qu'il ne faut pas alléger. A la suite de la seconde expédition, qui s'était terminée par l'expulsion d'un domestique et de deux chevaux, l'abbé s'était plaint au sous-préfet que l'on n'eût pas permis au domestique d'emporter les harnais des chevaux; on avait fini par faire droit à cette demande. M. le sous-préfet de la Flèche s'était transporté de sa personne à Solesmes, y avait fait sauter tous les scellés qu'il avait trouvés sur son passage.

Les scellés étant ainsi détruits, les bénédictins étaient rentrés dans leur monastère sans que l'administration civile y fît la moindre opposition. D'où venait cette tolérance ? L'abbé de Solesmes avait reçu de M. le sous-préfet de la Flèche une lettre dans laquelle celui-ci demandait à être relevé de l'excommunication qu'il avait encourue, (Exclamations ! Lisez ! lisez !).

La réponse fut favorable et M. le sous-préfet de la Flèche, qui allait se marier, fit lever l'obstacle qui s'opposait à son bonheur. (Bruit et rires). A partir de ce moment l'abbaye de Solesmes se trouva enveloppée elle aussi dans la lune de miel (Nouveaux rires) ; les moines purent rentrer dans toute les parties de la propriété. (Interruptions).

M. Lanjuinais se plaint que le président ne fasse pas respecter l'orateur. (Bruit.)

M. le Président rappelle l'interrupteur à l'ordre.

Mgr Freppel, continuant son discours, dit que ce fut au milieu de ce calme que l'expédition du 1er juin se mit en marche. On connaît les détails de l'opération, il est inutile de les énumérer. Ce qu'on peut ignorer, ce sont les motifs qui ont engagé le gouvernement à renouveler des scènes qui impressionnent si vivement les populations. M. le président du conseil vient de déclarer au Sénat qu'il entendait suivre une politique de paix et de conciliation vis-à-vis de l'Eglise ; après cet incident, on peut dire que cette politique est au contraire, pleine d'équivoques et de contradictions.

M. Margue répond qu'il a interrogé avec le plus grand soin les documents relatifs à cette affaire et qu'il n'a rien trouvé qui motivât la moindre critique.

Le précédent orateur a reconnu que M. Goblet avait eu une colonne expéditionnaire; mais il a contesté que le ministre actuel ait eu même un prétexte pour renouveler cette expédition. Or, les motifs qui avaient obligé M. Goblet à faire évacuer l'abbaye sont précisément ceux qui ont dirigé le ministère actuel.

On a parlé d'un sous-préfet qui avait demandé à être relevé des foudres de l'excommunication; cette histoire n'est pas connue de l'administration; ce qu'elle sait, c'est que les moines avaient, à plusieurs reprises, brisé les scellés apposés sur les portes de l'abbaye de Solesmes (Dénégation à droite). Il est absolument exact que ce bris de scellés a eu lieu, et deux procès verbaux ont été dressés par la gendarmerie.

Enfin, les scellés avaient été si bien brisés sur les portes et les fenêtres, que les moines passaient toutes leurs journées à l'abbaye et y célébraient leurs offices. On n'a pas exercé de poursuites, parce que la gendarmerie a été impuissante à saisir l'auteur du délit On l'a renforcée aujourd'hui pour lui permettre de défendre les scellés.

Mgr Freppel dit que si la campagne entreprise contre les moines de Solesmes a quelque chose de comique, ce n'est pas à lui, c'est au gouvernement qu'il faut s'en prendre ; quant à la loi qu'on invoque, si loi il y a...

M. le Président dit que les lois dont il s'agit ont été solennellement reconnues par le Parlement et qu'il n'est pas permis de les contester.

Mgr Freppel répond que si ces lois existent, elles existaient il y a trois ans. Mais après avoir expulsé les moines de Solesmes, on les a laissés rentrer un à un ; puis, un beau matin, apparaissent les pinces et les rossignols, tout un appareil de serrurerie. Sont-ce là des procédés dignes d'un gouvernement ?

Si l'on s'appuie sur la loi, il fallait l'appliquer il y a trois mois. On objecte que les moines ont violé la loi, il fallait alors les déférer aux tribunaux. Le véritable mobile de la conduite du gouvernement doit être cherché ailleurs.

On a dit, depuis quelque temps, qu'il avait manqué de vigilance dans la conduite des affaires extérieures. C'est pour se faire décerner un brevet de vigilance qu'il a fait la troisième expédition de Solesmes. Il y avait là des moines qui, en récitant leurs prières, constituaient un danger pour l'Etat, et à ceux qui trouveraient que le gouvernement a manqué de vigilance en Tunisie, au Tonkin ou ailleurs, on peut dire : « Regardez vers Solesmes ; vous verrez et le gouvernement ne veille pas suffisamment au salut de l'empire ! » (Très bien ! à droite — Bruit.)

M. Madier de Montjau demande à transformer la question en interpellation.

La Chambre consultée décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

M. Madier de Montjau est d'avis que ce débat doit se clore par un ordre du jour, ce doit être l'avis de tous les gens impartiaux et sincères qui sont dans cette Chambre.

M. Prax Paris dit qu'il n'y en a pas. (Exclamations.)

M. le Président rappelle M. Prax-Paris à l'ordre.

M. Madier de Montjau ajoute que M. Freppel a voulu sans doute se donner le plaisir d'attaquer le gouvernement sans qu'on pût lui répondre et sans qu'un vote de la Chambre intervînt, mais cela ne doit pas être.

L'orateur propose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre des Députés, sans s'arrêter aux incriminations dirigées contre l'administration départementale de la Sarthe; mais considérant qu'il importe de refoulier les protestations et les tendances des congrégations condamnées par la loi, confirme les précédentes résolutions prises contre les congrégations, et passe à l'ordre du jour. »

Mgr Freppel dit que l'interpellation a rouvert la discussion sur le point de droit. Le gouvernement, à Solesmes, commet une violation du droit, il fait à Solesmes ce qu'il ne fait nulle part ailleurs.

A Solesmes on tient le propriétaire légal éloigné de sa propriété ; ce qu'on ne fait nulle part ailleurs. C'est une véritable confiscation que la Chambre approuverait en votant l'ordre du jour de M. Madier de Montjau.

M. Paul de Cassagnac propose l'ordre du jour pur et simple.

Si nous n'avons pas voulu une interpellation, c'est parce qu'il n'était pas possible de trouver un ordre du jour à proposer à la majorité, on voulait mettre seulement en lumière l'odieux et le ridicule du gouvernement.

M. le Président invite l'orateur à modérer ses expressions quand il parle du gouvernement.

M. Paul de Cassagnac : Vous n'auriez pas accepté un ordre du jour blâmant la conduite grotesque et ridicule du Préfet d'Angers et du commissaire de police.

L'orateur rappelle l'histoire du sous préfet de La Flèche et dit à ce sujet que le mariage civil n'est qu'un accouplement.

M. le Président demande à l'orateur de retirer ses paroles.

M. Floquet : Que l'orateur retire ses paroles!

M. le Président : C'est ce que je lui demande.

M. P. de Cassagnac : Monsieur Floquet, ne me traitez pas comme un simple Empereur de Russie !

L'orateur déclare que l'expression dont il s'est servi n'aurait pas dû être employée, puisqu'elle blesse un si grand nombre de collègues.

Il défend ensuite la religion et particulièrement les bénédictins dont M. de Freycinet fut l'hôte. M. Madier de Montjau, dit l'orateur, qui dernièrement s'est écrié : Sus au Sénat ! est venu dire aujourd'hui : Sus à la minorité ! Eh bien ! essayez si vous pouvez ! (Applaudissements à droite.)

Après quelques observations de M. Margue, la discussion est close.

M. Madier de Montjau modifie ainsi son ordre du jour : « La Chambre, persistant dans les résolutions antérieurement prises à l'égard des congrégations et approuvant la conduite du gouvernement dans l'affaire de Solesmes, passe à l'ordre du jour. »

M. Bernard-Lavergne propose un second ordre du jour.

M. Ranc propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement à appliquer les lois aux congrégations, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple, proposé par M. Paul de Cassagnac, est repoussé.

La Chambre donne la priorité à l'ordre du jour de M. Madier de Montjau, sur lequel le scrutin est ouvert.

L'ordre du jour de M. Madier de Montjau est adopté par 393 voix, contre 84, sur 447 votants.

FEUILLETON DU 9 JUIN 1883 — 29 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

III

Le mouton

L'absence de Mlle de Cerneuse ne fut pas longue : un quart d'heure ne s'était pas écoulé que Follefeuille la revit auprès de lui ; elle paraissait fort émue.

— Eh bien! mademoiselle, avez vous fait de votre côté quelque découverte utile ?

— Vous allez en juger, M. Follefeuille...

— Pierre Verlogeux, rectifia l'agent ; il faut que vous preniez l'habitude de mon nom d'emprunt.

— C'est juste, M. Verlogeux !... Je continue : sur votre conseil, j'ai demandé à la cuisinière de me montrer les deux clefs de l'escalier de service, mon interrogatoire a paru la contrarier beaucoup... d'abord elle a fait semblant de chercher les clefs, et comme elle ne trouvait pas la seconde, elle a fini par m'avouer que l'autre avait été égarée.

— Bien ! très-bien ! je m'attendais à cette réponse, fit le policier en se frottant les mains.

— Mais êtes-vous donc sorcier, monsieur Verlogeux ?

— C'est mon métier de l'être ; puisque le meurtrier est entré par l'escalier de service, il faut bien qu'il se soit emparé de l'instrument qui en ouvre la porte. Cela est fort simple : c'est *ba ba* de la logique élémentaire ; continuez, je vous prie.

— Marianne était, je vous l'assure, fort troublée en me faisant cet aveu !... Y a-t-il longtemps, ai je ajouté, que cette clef a été égarée ?

— Ce n'est pas d'hier, m'a-t elle répondu, il y a déjà du temps.

— Pourriez vous m'indiquer à peu près l'époque ?

— Tout ce que je puis vous dire, c'est que c'est après l'arrivée de sir Arthur Warthon.

— Ah! ah! fit le faux photographe, en se frottant de nouveau les mains avec plus d'empressement, parfait !...

— Pourquoi ne m'avez-vous pas parlé de cet incident ? ai-je observé à la pauvre femme de plus en plus bouleversée.

— J'avais peur de compromettre un des domestiques du château.

— Comment cela, Marianne ?

— Puisque vous voulez tout savoir, il faut bien que je vous dise que de temps à autre il y en a qui vont passer la soirée au cabaret du village : lorsque cela leur arrive, ils me demandent la clef de la petite porte, puisque la grande est fermée chaque soir par M. le marquis.

— Mais, ai-je objecté, à quoi leur sert cette seconde clef de l'escalier de service, puisque la grande grille est également fermée la nuit?

— C'est qu'il existe, mademoiselle, un sentier de chèvres entre les rochers qui servent de base à la terrasse du bord de l'eau ; en suivant ce sentier, du reste fort peu praticable, on remonte au château après avoir traversé le gué de la rivière.

— C'est ce chemin qu'a suivi le meurtrier affirma Follefeuille.

— Pourquoi n'avoir pas parlé de ces détails au juge d'instruction lorsqu'il vous a interrogée ? lui ai-je demandé.

— J'ai eu peur de nuire à un des domestiques, M. le marquis aurait probablement recherché le délinquant, et peut être l'aurait il renvoyé. Du reste, ajouta Marianne, je n'ai attaché aucune importance à cette disparition puisqu'elle était bien antérieure à l'évènement. Enfin, que vous dirai-je, M. Verlogeux, ajouta Thérèse, la pauvre vieille m'a suppliée de tenir son aveu secret, elle avait les larmes aux yeux en me faisant cette prière.

— Provisoirement, nous nous conformerons à son désir. Nous ne ferons pas usage de sa confidence avant que le moment soit opportun.

— Il y aurait cependant grand intérêt à ce que le juge d'instruction eût connaissance de cette particularité.

— Plus tard, mademoiselle, nous ferons cette révélation... Je ne dois pas, dès maintenant, faire connaître ma présence. Je vous le répète, je dois rester dans l'ombre; le succès de l'entreprise en dépend. Si le coupable me savait ici il filerait entre nos mains comme une anguille Si j'en crois mes pressentiments, nous ne tarderons pas à le voir; il reviendra dès qu'il sera suffisamment rassuré.

— Soupçonnez-vous quelqu'un?

— Je ne puis encore rien vous dire à ce sujet; mes indices sont encore trop vagues pour que je puisse vous en entretenir. Ayez confiance, mademoiselle, vous voyez que nous n'avons pas perdu notre temps depuis mon arrivée ici... puisque nous avons découvert le chemin qu'a pris l'assassin pour pénétrer dans le château.

— Quoi, vous croyez que c'est par l'escalier de service?...

— Je suis persuadé qu'il a suivi le sentier dont la cuisinière vous a parlé. Si vous le voulez bien, mademoiselle, nous allons descendre et visiter cette terrasse du bord de l'eau, qui, d'après mes pressentiments, a joué un rôle considérable dans cette affaire.

— Je vous y conduit, fit Mlle de Cerneuse, en passant la première.

L'escalier de service, tout en desservant le sous-sol où était situé la cuisine, donnait sur le jardinet que l'on appelait la terrasse du bord de l'eau.

C'était une bande de terre d'une largeur de 8 mètres environ, qui s'étendait le long de la façade orientale surplombant l'Yonne qui grondait au bas en cascadant.

A première vue, il semblait impossible de descendre dans l'abîme ; les énormes blocs de granit qui servaient d'assises au vieux manoir ne paraissaient accessibles que pour les lézards qui se chauffent au soleil.

Entre les interstices des rochers, on remarquait diverses plantes et divers arbustes qui y avaient poussé.

Il existait cependant une sorte d'escalier naturel, qui, descendant en zig-zag, arrivait jusqu'au bord de la rivière, plus brillante que profonde en cet endroit.

Follefeuille l'eut vite découvert, et, malgré ses cinquante ans, il se mit à le descendre, s'accrochant aux arbustes et aux rochers pour ne pas rouler dans les profondeurs.

Mlle de Cerneuse était horriblement inquiète en le voyant accomplir cet exploit de gymnastarque.

— Vous allez vous tuer, monsieur Verlogeux, crlait-elle, en cherchant à le retenir.

Sans tenir compte de ces protestations, l'intrépide agent continuait sa périlleuse descente.

Au bout de quelques minutes, il devint tout à fait invisible. Penchée sur le parapet, Thérèse attendait son retour avec anxiété.

Il eut lieu plutôt qu'elle ne l'espérait : au bout d'un quart d'heure il reparaissait aussi intact que s'il fut revenu d'une promenade sur l'allée du parc.

— Eh bien ! monsieur, êtes-vous satisfait de votre excursion ? demanda Thérèse.

— Enchanté, mademoiselle. J'ai été récompensé et au-delà de ma peine. Ils sont pittoresques les bords de l'Yonne, une vraie Suisse ! On pourrait faire une belle pièce de vers sur ce sujet, de la poésie imitative !... Mais je me laisse entraîner par ma manie de versification, excusez-moi, une simple distraction. Je reviens à notre affaire : Mon exploration, ajouta-t-il, a été des plus utiles, puisqu'elle m'a prouvé la possibilité de m'introduire la nuit dans le château. J'ai même fait une remarque des plus significatives : j'ai constaté la trace d'un passage récent qui, bien certainement ne remonte pas au-delà de la nuit du crime; des plantes foulées ou arrachées ne m'ont laissé aucun doute à cet égard.

— En effet !

— J'ai fait encore une autre observation, continua-t-il, lorsqu'on est arrivé au bord de la rivière, on est en face d'un gué; de l'autre côté on retrouve la route qui met en communication Château-Chinon avec la gare de Moulins-en-Gilbert. Nous connaissons donc sûrement l'itinéraire suivi par l'assassin, reste à deviner qui il est.

— Ce sera bien difficile, monsieur !

— Ce ne serait qu'un jeu d'enfant si nous pouvions savoir quel intérêt ce malfaiteur avait à la mort de Mme de Lestanges.

— Oh ! monsieur, fit Mlle de Cerneuse, je me suis souvent posé cette question, sans pouvoir la résoudre : ma cousine était la personne la plus douce, la plus affectueuse qu'il y eût au monde; elle n'avait que des amis !... L'appât de l'argent n'a pu être le mobile, puisqu'après sa mort je vous l'ai raconté lors de notre première entrevue, on a retrouvé la totalité de ses bijoux et de ses valeurs. Un voleur n'avait qu'à étendre la main pour s'en emparer; tout ce qu'elle possédait de précieux était dans le meuble ouvert que je vous ai montré il y a quelques instants.

— Nous chercherons ensemble, mademoiselle, et vous le verrez, nous finirons par débrouiller le mystère. Mais en voilà assez pour aujourd'hui... Je vais faire, en attendant, une promenade circulaire autour du château ; je désire avoir une idée exacte de la topographie des lieux.

— Allez donc, monsieur, je vous rends votre liberté, répondit la jeune fille.

Après avoir traversé la cour d'honneur, le policier s'engagea dans l'avenue par laquelle il était arrivé, il voulait la revoir et se rendre compte du temps qu'il fallait pour regagner le pont sur l'Yonne, et celui qui était nécessaire pour atteindre le gué qui communiquait avec le passage du rocher.

En homme qui sait observer avec exactitude, il consulta sa montre avant de franchir la grille ; il constata ensuite qu'à pied on pouvait arriver au passage en vingt-cinq minutes ; il ne fallait donc pas plus de dix minutes en supposant que l'on fît le même trajet en voiture.

(A suivre.)